

Image not found or type unknown



Temps d'attente pour juger un divorce rendu en appel

Par **KRISS47**, le **28/12/2008 à 17:18**

Jugement de divorce rendu le 20 novembre, mon avocat a fait signifier le jugement du divorce rendu. Je viens de recevoir la demande d'appel de ma femme
Ma question : combien de temps dois-je encore attendre, en sachant que c'est sur Montpellier.
Merci de votre réponse

Par **citoyenalpha**, le **28/12/2008 à 17:21**

Bonjour,

tout dépend des juridictions. Mais comptez en mois et non en jour.

Restant à votre disposition

Par **KRISS47**, le **28/12/2008 à 18:14**

merci de m'avoir répondu aussi rapidement, il s'agit de la cour d'appel de Montpellier
merci de votre réponse

Par **citoyenalpha**, le **29/12/2008** à **01:01**

il vous faut vous renseigner auprès de la cour d'appel de Montpellier. Appeller le greffe il vous donnera approximativement les délais d'attente pour la comparution.

Restant à votre disposition